Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 13 juillet 2025

La majorité des pays encore loin de l’égalité hommes-femmes

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 13 juillet 2025

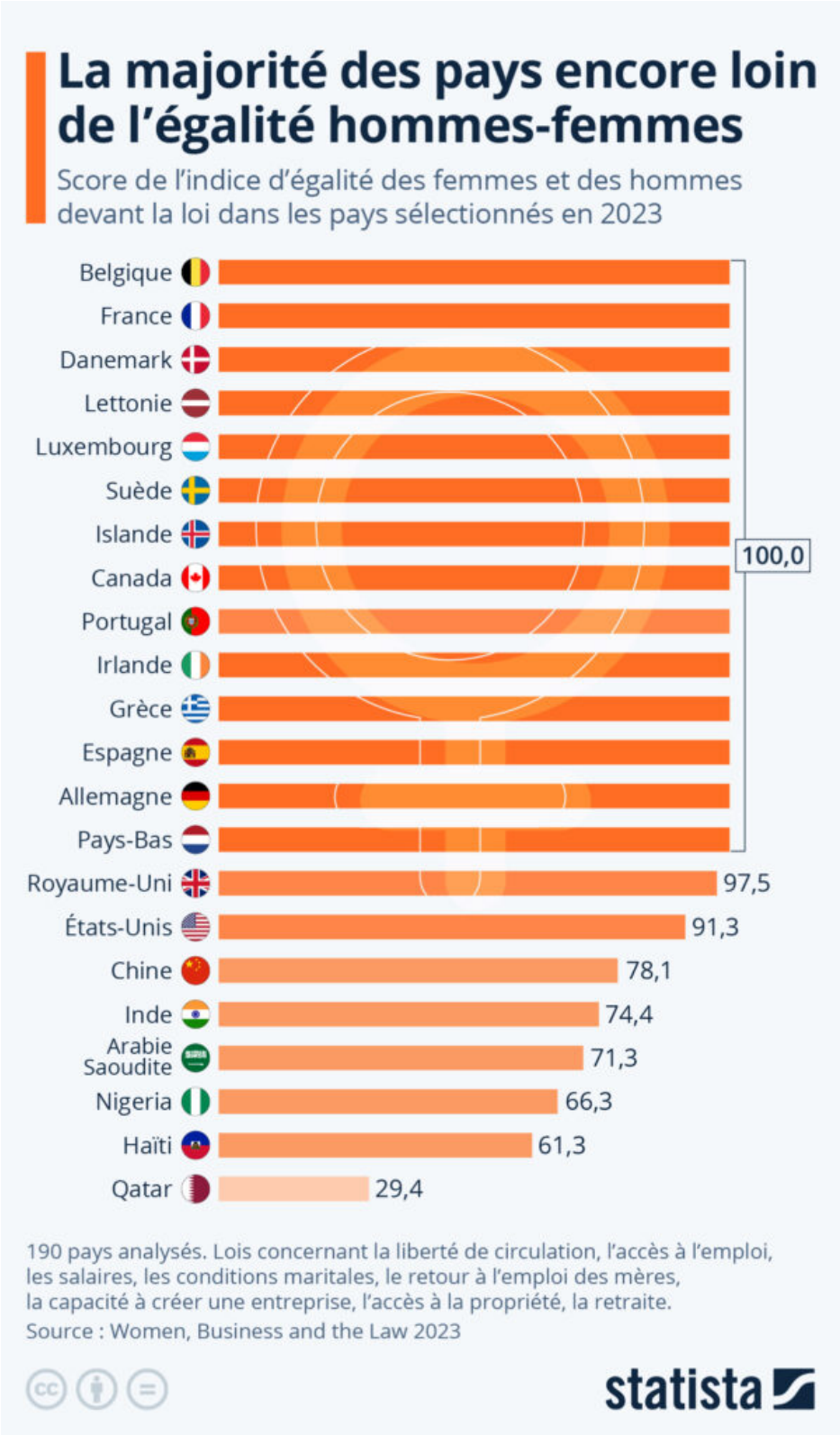

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 13 juillet 2025

Selon le rapport « Women, Business and the Law 2023 » publié par la Banque mondiale, il n'y a que 14 pays dans le monde qui assurent une protection juridique complète aux femmes. La Belgique, le Canada, le Danemark, l'Espagne, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Islande, la Lettonie, le Luxembourg, le Portugal et la Suède, ainsi que l'Allemagne et les Pays-Bas, figurent parmi les pays qui offrent une égalité totale entre les hommes et les femmes, du moins d'un point de vue juridique.

Cette année, l'Allemagne et les Pays-Bas ont été les nouveaux venus parmi les pays notés sur 100. Dans ces deux pays, les droits au congé parental ont été alignés entre les sexes.

99 des 190 pays et territoires évalués ont obtenu un score de 80 % ou plus, contre 98 en 2022 et 94 en 2021. L'Arabie saoudite, qui occupait la dernière place en 2019, a amélioré son score après avoir introduit de nouvelles lois dans le pays et se classe désormais 136e avec 71,3 %. La dernière place du classement 2023 est occupée par la Cisjordanie et la bande de Gaza (26,3 %) – après le Yémen (26,9 %), le Soudan (29,4 %) et le Qatar (29,4 %).

De Claire Villiers pour Statista

La sous-préfète du Gard rejoint la ministre de l'égalité hommes-femmes

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 13 juillet 2025

Iulia Suc, sous-préfète, directrice de cabinet de la préfète du Gard, vient d'être nommée cheffe de cabinet d'Isabelle Rome, la nouvelle ministre déléguée auprès de la Première ministre, chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la diversité et de l'égalité des chances. Arrivée dans le Gard en juillet 2020, cette énarque de la promotion Molière (2018-2019) a travaillé successivement avec le préfet Didier Lauga puis la préfète Marie-Françoise Lecaillon.

Auparavant, la jeune femme a été notamment chargée de mission à la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises (DGSCGC), affectée au Centre Interministériel de crise-Covid19, chargée de mission auprès du directeur du numérique (DNUM), relevant du secrétariat général du ministère de l'Intérieur et chargée de mission auprès du secrétaire général du ministère de l'Intérieur.
Dans le cadre de ces études à l'Ena elle a réalisé son stage international à l'ambassade de France en Ukraine à Kiev il y a 3 ans.
Son remplaçant dans le Gard n'est pas encore connu à ce jour.

L.G.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839
Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 13 juillet 2025

Pour la 1re fois en France : le congrès du Conseil international des femmes aura lieu à Avignon

Du 16 au 22 mai prochain, le centre des congrès du palais des papes accueillera la 36e assemblée générale du Conseil International des Femmes (ICW-CIF). Présidé par la coréenne Jungsook Kim cet événement, organisée par le Conseil national des femmes françaises (CNFF) sous la présidence de Marie-Claude Bertrand, réunira les délégations d'une soixantaine de pays (dont l'Afrique du Sud, Allemagne, Australie, Belgique, Corée du Sud, Etats-Unis, Finlande, France, Indonésie, Israël, Italie, Liban, Lesotho, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Maroc, Monaco, Nigeria, Pakistan, Pays- Bas , Philippines, Slovénie, Suisse, Taïwan, Thaïlande, Tunisie, Turquie, Ukraine…
Cette AG internationale, qui se tiendra en France pour la première fois, aura pour thème : 'L'égalité femmes/hommes pour atteindre le développement durable dans le monde. Pourquoi ? Comment ?'

Nombreuses tables-rondes
Pourquoi 44% des filles dans le monde n'ont-elles pas accès à l'éducation ? C'est l'une des questions qui seront abordées à travers une série de tables rondes centrées sur les violences faites aux femmes, le déploiement d'accueils de jour pour les mères et les enfants, le renforcement du partenariat police-gendarmerie-justice pour mieux gérer la protection des victimes, la lutte contre l'excision, les mariages forcés et précoces, la lutte contre précarité, l'indépendance économique des femmes.

Défendre la place des femmes dans la société
Les objectifs du Conseil International des Femmes (créé en 1901) sont nombreux : défendre la place des femmes dans la société, œuvrer pour l'égalité des droits civils, politiques, économiques et humains, contribuer au développement, à la formation et à l'autonomisation des femmes et des jeunes filles, aider les familles monoparentales, protéger les enfants contre la pornographie et la prostitution. Vaste tâche, menée depuis des décennies sur la planète et qui progresse certes, mais lentement et pas partout…

Contact : contact@cnff.fr

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839
Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 13 juillet 2025

L’Index de l’égalité professionnelle devra être publié d’ici le 1er mars pour les entreprises de plus de 50 salariés

D’ici le 1er mars 2022, toutes les entreprises de 50 salariés et plus devront avoir calculé et publié sur leur site internet leur Index de l’égalité professionnelle. Elles devront aussi transmettre leurs résultats aux services du ministère du Travail via le site index-egapro.travail.gouv.fr **et à leur CSE.**

Obligation légale, l’Index de l’égalité professionnelle a été conçu comme un outil simple et pratique. Il permet aux entreprises de mesurer les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes et met en évidence les points de progression sur lesquels agir quand ces disparités sont injustifiées.
L’Index est une note sur 100 points, calculée à partir de 4 ou 5 indicateurs selon la taille de l’entreprise.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 13 juillet 2025

Lorsque la note obtenue est inférieure à 75 points, l'entreprise doit prendre des mesures correctives par accord ou, à défaut, par décision unilatérale, afin de diminuer les écarts dans un délai de 3 ans. Elle doit également fixer des objectifs de progression pour chacun des indicateurs et publier ces objectifs ainsi que les mesures de correction adoptées.
En cas de non publication de ses résultats de manière visible et lisible, de non mise en œuvre de mesures correctives ou d'inefficience de celles-ci, l'entreprise s'expose à une pénalité financière jusqu'à 1% de sa masse salariale annuelle.

Des outils mis à disposition des entreprises pour calculer leur Index.
Pour aider les entreprises à satisfaire à leur obligation, le ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion met à leur dispositions différents outils :

- Un simulateur en ligne qui permet, à partir des données de l'entreprise, de calculer son Index et ses indicateurs puis de les transmettre à l'administration
- Des modules gratuits de formation en ligne (MOOC) pour permettre aux entreprises de se former à leur rythme
- Des référents sont par ailleurs joignables au sein des DREETS et DEETS.

Alors que la crise sanitaire frappe souvent plus fortement les femmes que leurs collègues masculins et que celles-ci sont surreprésentées dans les métiers dits de la « première ou deuxième ligne », l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, grande cause du quinquennat, reste plus que jamais une priorité.
La loi visant à accélérer l'égalité économique et professionnelle promulguée le 26 décembre dernier, vient encore renforcer les mesures visant à favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes dans la sphère professionnelle. Elle prévoit notamment que les entreprises dont la note obtenue à l'Index est inférieure à un certain seuil devront se doter d'objectifs de progression.

Tous les détails sur l'Index de l'égalité professionnelle sur le site du ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion : https://travail-emploi.gouv.fr/indexegapro